



Communiqué de presse

Doubs (25)

Le FASTT initie un nouveau service pilote de garde d'enfants par des assistantes maternelles pour les intérimaires du département

Montbéliard, le 15 mai 2018 – Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (Fastt) propose une nouvelle solution de garde d'enfants par des assistantes maternelles pour tous les salariés intérimaires du Doubs. Ce service, lancé à titre expérimental dans le département, intervient en complément d'une offre de services de garde d'enfants déjà en place au niveau national, incluant des partenariats avec les grands réseaux de crèches, comme la Maison Bleue à Besançon, Etupes ou Avanne Aveney, plus un service de garde à domicile de dépannage pour 1€ de l'heure.

Cependant, avec un service limité pour chaque parent intérimaire à 400 heures de crèche et 80 heures de garde à domicile chaque année, ces solutions d'accueil restaient insuffisantes pour répondre aux besoins de garde des familles sur le long terme. En 2016, le Fastt a donc sollicité le Conseil départemental du Doubs, les relais d'assistante maternelle (RAM), la Caisse d'allocations familiales du Doubs, et Pôle emploi afin d'étudier ensemble la mise en place d'un programme pilote d'accueil des enfants d'intérimaires par des assistantes maternelles volontaires.

Sécuriser les contrats entre les parents intérimaires et les assistantes maternelles.

Cette collaboration permet aujourd'hui d'initier le nouveau programme : « Solution assistant maternel relais » dans le département. Le Fastt apporte un contrat cadre permettant de sécuriser la relation entre les parents employeurs et l'assistante maternelle employée avec un système de garantie du versement du salaire durant toute la première année du contrat.

Les intérimaires du Doubs, parents d'un ou plusieurs enfants de moins de 6 ans, sont invités à venir découvrir les solutions de garde d'enfants proposés par le Fastt les RAM du département lors des portes ouvertes de **RAM de Valentigney, le samedi 23 juin de 10h à 12h au 12 Rue Valmont 25700 VALENTIGNEY.**

Ceux qui ne peuvent pas être présent ce jour-là, sont invités à prendre contact avec le RAM de leur commune (coordonnées disponibles auprès des Mairies de chaque commune).

Pour rappel : Tous les salariés en contrat d'intérim ont accès à 400 heures de garde en crèche par an, et 800 heures si les deux conjoints sont intérimaires. Le tarif horaire de 19 centimes à 2,91 euros de l'heure (repas compris) est défini par la prestation de service unique (PSU) de la Caisse d'allocations familiales en fonction des ressources et de la composition de la famille.

Et si l'enfant a plus de 4 ans ou que la crèche n'est pas accessible ? Une offre de service complémentaire est proposée par le Fastt avec une garde à domicile pour 1 euro de l'heure, (jusqu'à 80 heures par an) quel que soit l'âge de l'enfant et son lieu de domicile.

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, sécurité, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires et pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 900 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions. Association Loi 1901 créée en 1992, le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO). www.fastt.org | 01 71 25 08 28

Pour en savoir plus, le Fastt :

01 71 25 08 28 | fastt.org | [YouTube](https://www.youtube.com) | [Facebook](https://www.facebook.com)

Contact Presse | Pierre Maurel | pierre@agenceprp.com | Port. 06 29 48 65 10